

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

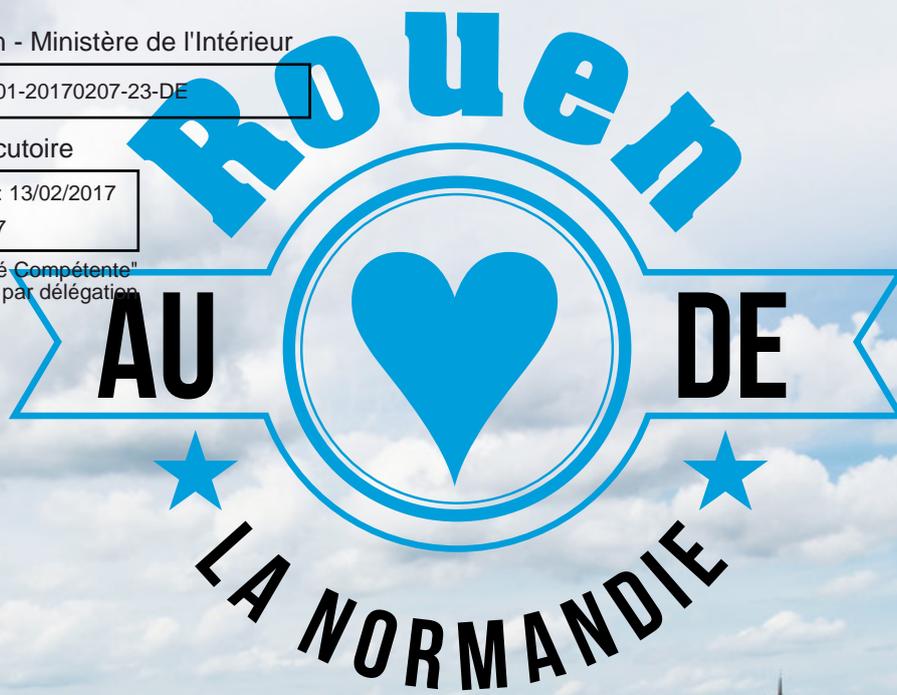
076-217605401-20170207-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2017

Publication : 13/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



# Budget primitif • 2017

Rapport • **DIRECTION DES FINANCES**

## **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017**

La préparation du budget de la Ville de Rouen pour 2017 s'est inscrite dans un contexte financier contraint.

Malgré la réduction de la baisse des dotations de l'Etat au bénéfice du bloc communal en 2017, l'augmentation exogène de certains postes budgétaires nécessite de poursuivre les efforts d'économie afin de garantir l'équilibre du budget de la Ville.

Cependant, en dépit de ces difficultés, le projet de budget qui vous est présenté ci-après réaffirme les priorités constantes de la municipalité, tout en poursuivant l'objectif de préserver les grands équilibres financiers de la Ville.

Ainsi, ce budget 2017 doit permettre :

- De maintenir un service public de proximité qui répond aux attentes des habitants ;
- De poursuivre l'avancée des travaux d'investissement visant à améliorer le cadre de vie des Rouennaises et des Rouennais, dans un souci permanent de respect de l'environnement mais également d'amélioration de l'accessibilité et de la solidarité ;
- De conforter la position de ville centre de notre commune au sein de l'agglomération et de consolider le partenariat étroit avec la Métropole Rouen Normandie (MRN).

Dans le cadre de ce travail collaboratif mené avec la Métropole, une réflexion est engagée sur la perspective de mutualisation de l'ensemble des services œuvrant dans le domaine de la gestion des espaces publics et naturels.

A ce stade de la réflexion, le projet de budget détaillé ci-après n'intègre pas les conséquences budgétaires liées à cette éventuelle mutualisation des services municipaux et de la Métropole.

## L'EQUILIBRE GENERAL

Le projet de budget primitif (BP) pour 2017 s'élève, tous mouvements pris en compte (opérations d'ordre et de gestion de la dette comprises), à 206.999.878,68 €, affichant une légère contraction (- 0,86 %, soit une baisse de 1,80 M€) par rapport au volume de crédits votés lors du BP 2016 (pour mémoire : 208.803.531,43 €).

Tous mouvements confondus, la section de fonctionnement s'équilibre à 153.865.602,98 €, en augmentation de 2,47 % par rapport au BP 2016 (pour mémoire : 150.163.976,71 €).

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	140 341 094,78	153 865 602,98
Mouvements d'ordre	13 524 508,20	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>153 865 602,98</b>	<b>153 865 602,98</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement, prévues à hauteur de 140,34 M€, sont quasiment stables par rapport au volume global de dépenses réelles de fonctionnement votées au titre du BP 2016 (140,51 M€), et ce malgré une augmentation mécanique des dépenses de personnel entre les deux exercices (résultant des mesures nationales actées au cours des derniers mois). La poursuite des efforts de gestion de la Ville permet donc de contenir les dépenses réelles de fonctionnement.

Les prévisions inscrites au titre de la section de fonctionnement en recettes et en dépenses permettent de dégager un excédent, qui contribuera à l'autofinancement d'une partie des dépenses d'investissement. Il s'élève à 13.524.508,20 € (BP 2016 : 9.655.645,48 €).

Tous mouvements confondus, la section d'investissement s'équilibre à 53.134.275,70 €, soit une baisse de 9,39 % par rapport au BP 2016 (pour mémoire : 58.639.554,72 €).

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	49 262 773,45	35 738 265,25
Mouvements d'ordre	3 871 502,25	17 396 010,45
<b>TOTAL</b>	<b>53 134 275,70</b>	<b>53 134 275,70</b>

Les dépenses réelles consacrées à l'équipement sur le territoire de la Ville s'élèvent à 24,1 M€, mais la réalité des investissements effectués sur le territoire de la Ville est bien supérieure, compte – tenu des transferts à la Métropole.

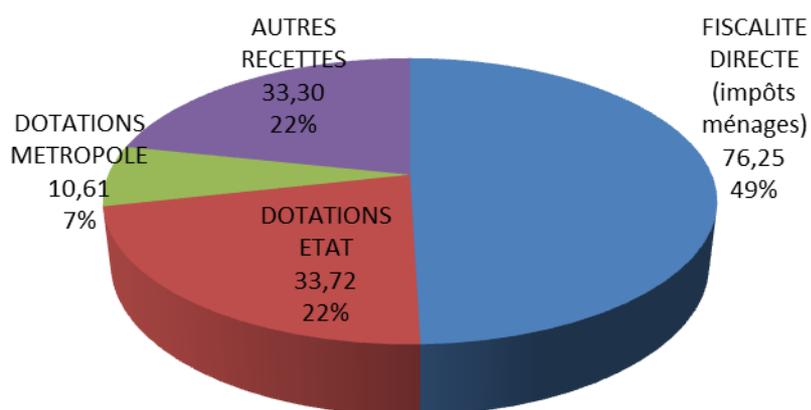
Une recette d'emprunt prévisionnel de 18.519.696,74 € doit être inscrite pour respecter le principe d'équilibre budgétaire. Elle est inférieure à celle inscrite au BP 2016 (21.084.181 €). Cet emprunt d'équilibre n'a pas vocation à être mobilisé dans son intégralité. Son montant sera révisé en cours d'exercice au regard du résultat reporté de l'exercice 2016 et des taux de consommation des crédits de l'exercice 2017.

## I. FONCTIONNEMENT : DES EFFORTS DE GESTION CONDUISANT A UNE AMELIORATION DE L'EPARGNE

Permettant de dégager un autofinancement de l'ordre de 13,5 M€, les propositions d'inscription relatives à la section de fonctionnement contribuent au maintien des grands équilibres financiers de la Ville.

### 1. Les recettes de fonctionnement 2017 :

⇒ Répartition des recettes de fonctionnement :



Le budget 2017 se caractérise par :

- Des taux de fiscalité directe stabilisés par rapport au BP 2016 ;
- Une évolution significative des recettes en provenance de la Métropole ;
- Une augmentation mesurée des autres recettes de gestion.

#### a. Fiscalité directe : 76,25 M€

Composante majeure des recettes de fonctionnement de la Ville (représentant près de 50 % des recettes réelles de fonctionnement au BP 2017), le produit de fiscalité directe locale est constitué de la somme des trois taxes directes locales (taxes foncières et taxe d'habitation) qui seront acquittées par les rouennais en 2017.

Ce produit est estimé à 76,25 M€ pour 2017, à partir des hypothèses suivantes :

- Reconstitution des taux d'imposition votés en 2016 ;
- Evolution physique des bases estimée à 0,2% ;
- Evolution législative des bases de 0,4%.

L'intégralité des recettes complémentaires (+ 454 K€ par rapport au montant notifié au titre de 2016) générées par la fiscalité directe locale provient donc de la progression de la valeur des bases taxables entre 2016 et 2017.

b. Dotations de l'Etat : 33,72 M€

Malgré la baisse de 1,61 M€ par rapport au BP 2016 (soit – 4,54 %), cette régression est cependant moins importante que celle constatée entre les BP 2015 et 2016 (pour mémoire : - 4,04 M€).

TOTAL Dotations Etat	BP 2015	BP 2016	BP 2017
	<b>39 360 907,00</b>	<b>35 323 111,00</b>	<b>33 717 873,00</b>
Dotation forfaitaire	33 174 583,35	29 540 468,00	27 402 222,00
Dotation de Solidarité Urbaine	2 411 736,00	2 433 442,00	3 002 776,00
Allocations compensatrices fiscalité	2 610 788,00	2 282 701,00	2 248 075,00
Autres dotations Etat	1 163 799,65	1 066 500,00	1 064 800,00

Cette diminution moins marquée s'explique à la fois par la baisse moins prononcée de la Dotation forfaitaire (DF) et par l'évolution positive de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) dont bénéficiera la Ville en 2017.

- ⇒ Evolution de la Dotation Forfaitaire : après une diminution de 3,7 M€<sup>1</sup> entre 2015 et 2016, la nouvelle réduction de la DF en 2017 devrait se limiter à 1,86 M€, grâce à l'introduction de deux dispositions dans la Loi de Finances (LF) pour 2017.

La LF 2017 prévoit d'une part la réduction de moitié de l'effort du bloc communal au redressement des comptes publics pour 2017, entraînant une ponction moindre sur la dotation forfaitaire des communes.

La LF 2017 prévoit d'autre part une modification du calcul du plafonnement de l'écrêtement de la DF (désormais plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement de l'année n-1), dont les modalités sont plus favorables à la Ville de Rouen et permettent ainsi de réduire l'écrêtement 2017 de sa DF de près de 240 K€.

- ⇒ Evolution de la Dotation de Solidarité Urbaine : la réforme du mécanisme de répartition de la DSU introduite dans la LF 2017 bénéficiera à la Ville de Rouen dès sa mise en œuvre, entraînant une hausse de celle – ci de 22,2 % (soit + 544 K€).

Variation d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités locales, les allocations compensatrices devraient enregistrer globalement pour la commune une très légère baisse (- 34,6 K€) entre 2016 et 2017.

L'évolution atypique de ces allocations, qui enregistrent chaque année une nouvelle baisse conséquente, est liée au traitement budgétaire en 2017 d'une situation fiscale très particulière.

En effet, les allocations compensatrices d'exonérations de TH, après une baisse en 2016, augmentent fortement en 2017. Cette évolution s'explique par le retour des contribuables bénéficiant de l'exonération liée à « la demi part des veuves » dans les bases exonérées 2016, après un traitement transitoire de ces contribuables en 2015 comme imposés à la TH.

---

<sup>1</sup> Le montant de la Dotation forfaitaire notifiée pour l'année 2015 est égal à 32.955.592 € et celui pour l'année 2016 est égal à 29.261.848 €.

c. Dotations de la Métropole : 10,61 M€

Après s'être établies à un peu moins de 6,1 M€ au BP 2016, les dotations de fonctionnement en provenance de la Métropole sont inscrites à hauteur de 10,61 M€ au BP 2017.

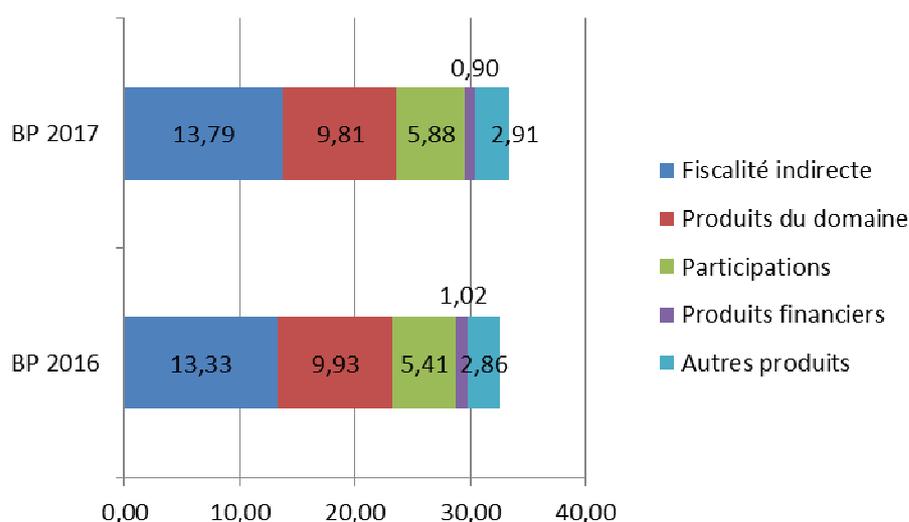
Cette évolution entre les BP 2016 et 2017 des versements de la Métropole à la Ville s'explique par la progression de l'attribution de compensation.

La dotation de solidarité communautaire quant à elle reste constante par rapport au montant notifié par la Métropole au titre de l'année 2016.

d. Autres recettes de gestion : 33,29 M€

Estimées au BP 2017 à hauteur de 33,29 M€, les autres recettes de gestion représentent près de 21,64 % de la globalité des recettes de fonctionnement de la collectivité. Ces recettes peuvent être classées de la façon suivante :

M€	BP 2016	BP 2017
Fiscalité indirecte	13,33	13,79
Produits du domaine	9,93	9,81
Participations	5,41	5,88
Produits financiers	1,02	0,90
Autres produits	2,86	2,91
<b>TOTAL</b>	<b>32,55</b>	<b>33,29</b>



⇒ Fiscalité indirecte :

Le produit de la fiscalité indirecte est composé des droits de stationnement pour 4,4 M€, de la taxe additionnelle sur les droits de mutation pour 3,8 M€ (montant identique à celui voté au BP2016), et de la taxe sur l'électricité pour 2,1 M€ (en baisse de 200 K€ par rapport au montant voté au BP 2016). Ces recettes comprennent également les recettes liées aux droits de place pour 741 K€, ou encore la taxe locale sur la publicité extérieure pour 550 K€.

Est également comptabilisée dans cette catégorie, la recette provenant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

La Métropole est en effet bénéficiaire, depuis 2015, de ce mécanisme qui assure une péréquation entre collectivités et répartit à ce titre une fraction du montant qui lui est attribué entre ses communes membres.

Cependant, celle – ci se situant à proximité du seuil d'éligibilité, le montant de la recette « FPIC » inscrit au BP 2017 de la Ville (soit 1,55 M€) correspond, de manière prudente, à la garantie prévue par le mécanisme de sortie d'attribution et qui correspond à 90 % du montant perçu en 2016.

⇒ Produits du domaine :

Ces recettes sont constituées de recettes tarifaires pour un montant global de 5.743.500 €. Elles sont notamment composées des recettes liées à la facturation des prestations de restauration collective pour 2,01 M€, des prestations de garde d'enfants dans les crèches municipales pour 1,12 M€, des droits d'entrée dans les équipements sportifs de la Ville pour 1 M€ ou encore la facturation des prestations périscolaires assurées par du personnel de la Ville pour 714 K€. Sont également comprises dans le périmètre de ces recettes tarifaires les participations des familles à l'inscription de leurs enfants au Conservatoire à Rayonnement Régional pour 400 K€ ou encore aux accueils de loisirs municipaux pour 275 K€.

Ces recettes sont également constituées des remboursements effectués à hauteur de 2.418.358 € par la Métropole au budget de la Ville dans le cadre des conventions de gestion aménagées entre les deux collectivités.

Ainsi, 1,39 M€ sont prévus au titre des conventions d'études et de prestations concernant les espaces publics et 588 K€ sont inscrits au titre de la convention de gestion des musées. 340 K€ concernent la convention d'entretien des véhicules et 100 K€ pour la convention de gestion du stade Diochon.

878,8 K€ de recettes liées à diverses redevances sont également prévues au BP 2017, dont 541 K€ correspondent à des droits de voirie et 291 K€ aux concessions dans les cimetières de la Ville.

⇒ Produits financiers :

Les recettes financières sont composées à hauteur de 641.000 € du produit généré par les swaps contractés par la Ville et pour 254.087 € de remboursement de dette par la Métropole.

⇒ Participations :

Elles sont majoritairement constituées de participations de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour le fonctionnement des crèches collectives et familiales (3.130.000 €) et de financements de l'Etat au bénéfice des actions d'accompagnement à la scolarité menées par la Ville (1.262.000 €).

⇒ Autres produits :

Ils sont notamment composés du produit des loyers pour 985 K€ et de la participation du personnel aux tickets restaurants pour 910 K€.

Des recettes exceptionnelles de gestion sont prévues à hauteur de 200 K€ et correspondent à des indemnités dues à la Ville par des délégataires de DSP ou de futurs acquéreurs de biens immobiliers communaux.

## 2. Les dépenses de fonctionnement 2017 :

Les pressions qui pèsent sur les ressources de la Ville nécessitent la poursuite de la politique d'économies de gestion, mise en place depuis plusieurs années déjà.

	BP 2016	BP 2017	Evolution BP 17/BP 16
Dépenses de personnel	85 788 030,00	87 532 000,00	2,03%
charges financières	6 985 490,47	6 230 000,00	-10,82%
autres dépenses	47 734 810,76	46 579 094,78	-2,42%
<b>TOTAL</b>	<b>140 508 331,23</b>	<b>140 341 094,78</b>	<b>-0,12%</b>

### a. Les dépenses de personnel :

Représentant près de 62,4% des dépenses réelles de fonctionnement, la masse salariale de la Ville de Rouen atteindra un montant de 87,53 M€ en 2017.

Les efforts d'économie des dépenses de personnel mis en œuvre notamment depuis 2015<sup>2</sup> ont conduit à une réduction des dépenses de personnel entre 2014 et 2016.

Ainsi, entre 2015 et 2016<sup>3</sup>, la masse salariale du budget de la Ville est passée de 85,46 M€ à 84,67 M€, soit une baisse de près de 1 %.

Pour l'année 2017, les dépenses de personnel sont en progression – par rapport aux prévisions inscrites au BP 2016 – de 2,03 % (soit + 1,74 M€).

Néanmoins, la projection naturelle des dépenses de personnel établissait la dépense globale de personnel pour l'année 2017 à 88,5 M€, soit une variation de plus de 2,73 M€ par rapport au BP 2016.

Cette progression de la masse salariale est majoritairement liée à des facteurs exogènes (+ 2,53 M€). Au-delà du surcoût mécanique engendré par le Glissement Vieillesse Technicité (+ 616 K€), les principales causes d'augmentation des dépenses de personnel en 2017 sont constituées de la variation du point d'indice (+657 K€) et de l'accord sur la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (+712 K€).

Cette évolution significative en 2017 intervient après une première année d'absorption de l'augmentation du point d'indice, qui a représenté une hausse de 225 K€ en 2016.

<sup>2</sup> Comparaisons effectuées après neutralisation des transferts des agents de la voirie et des musées vers la Métropole

<sup>3</sup> Comparaison effectuée à partir des données du Comptes Administratif 2015 et de la projection du Compte Administratif 2016 – à périmètre constant.

<b>DEPENSES DE PERSONNEL - EVOLUTIONS EXOGENES 2017</b>	
Glissement Vieillesse Technicité	616 117,00
Taux de cotisation	250 000,00
Elections	298 000,00
Accord sur la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR)	712 477,00
Valorisation du point d'indice	657 147,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 533 741,00</b>

Pour contenir la progression de la masse salariale liée majoritairement à des facteurs exogènes, il est proposé une économie de l'ordre d'1 M€ sur les dépenses de personnel.

Cet effort budgétaire sera réalisé notamment par la poursuite du pilotage des dépenses de personnel déjà mis en œuvre et qui se traduit concrètement par les actions suivantes :

- examen systématique de toutes les demandes de recrutements liés aux départs à la retraite ou aux mutations externes ;
- examen au cas par cas des demandes de remplacements des arrêts maladie et maternité à l'aune des critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement et de contact avec les usagers ;
- la poursuite de la rationalisation des heures supplémentaires payées ;
- la poursuite de l'effort de positionnement sur des postes vacants des agents qui sont aujourd'hui en surnombre ou en situation de reclassement médical pour lequel le maintien dans l'emploi sur leur poste est impossible.

#### b. Frais financiers

Pour l'exercice 2017, les frais financiers sont estimés à hauteur de 6,230 M€, contre 6,985 M€ au BP 2016, soit une baisse de -755 K€ (-10,8%).

Elle intègre une provision destinée à couvrir par sécurité une remontée progressive des taux sur les marchés financiers en 2017, en lien avec les dernières annonces de la banque centrale des Etats-Unis concernant un redressement de ses taux directeurs, et tient également naturellement compte des emprunts conclus en 2016, dont les premières échéances tomberont en 2017, à savoir :

- **Emprunt Caisse des Dépôts - crèche Rose des Vents** : 2,659 M€, sur 20 ans, à taux variable Livret A + 0,60%
- **Emprunt Crédit Foncier** : 5,0 M€, sur 20 ans, à taux fixe de 1,23%
- **Emprunt Caisse d'Epargne Normandie** : 3,0 M€, sur 20 ans, à taux fixe de 1,20%
- **Emprunt La Banque Postale** : 1,5 M€, sur 15 ans, à taux variable Eur 3M + 0,94%

Il convient de rappeler à cette occasion que la Ville a en outre pu profiter en 2016 d'une enveloppe nationale dédiée à la rénovation énergétique de bâtiments publics gérée par la Caisse des Dépôts, en souscrivant auprès de cette dernière deux emprunts sans aucun frais financiers :

- **Rénovation énergétique Hôtel de Ville (tranche 1)** : 3,070 M€, sur 20 ans, à taux fixe de 0%

- **Rénovation énergétique école Marie Dubocage** : 0,534 M€, sur 20 ans, à taux fixe de 0%

c. Charges de fonctionnement de l'administration

Ces dépenses sont constituées de l'ensemble des crédits qui permettent d'assurer le bon fonctionnement de la collectivité et regroupent l'ensemble des dépenses relatives aux achats (fluides, contrat de maintenance des bâtiments ainsi que des équipements informatiques, charges immobilières, assurances, dépenses d'affranchissement et de téléphonie, etc.)

Grâce aux économies proposées par l'ensemble des services fonctionnels chargés du pilotage de ces dépenses, celles – ci sont en baisse de plus de 890 K€ entre les BP 2016 et 2017, représentant une évolution de – 5,5 %, pour s'établir à 16.211.660 € (BP 2016 : 17.155.123,72 €).

Au titre du BP 2017, ces charges de fonctionnement sont principalement composées des postes de dépenses suivants : électricité (3,15 M€), combustible (1,5 M€), impôts et redevances (950 K€), téléphonie (855 K€), consommation d'eau (798 K€), primes d'assurances (787 K€), maintenance des bâtiments et équipements municipaux (772 K€) ou encore les dépenses liées au chauffage urbain (655 K€).

594 K€ seront également consacrés à la fourniture de petit équipement, 567 K€ à la maintenance des applications et infrastructures informatiques et 530 K€ à l'achat de carburant.

Il est prévu 386 K€ pour la formation des personnels de la Ville ou encore 210 K€ pour l'affranchissement du courrier.

d. Autres dépenses de fonctionnement :

S'élevant à près de 29,4 M€, ces autres dépenses de fonctionnement regroupent les dépenses suivantes, qui feront l'objet d'une présentation plus détaillée au sein de la partie du rapport consacrée aux priorités politiques de ce budget 2017 :

⇒ Participation aux organismes de regroupement : 13,4 M€ ;

Les participations les plus importantes du budget de la Ville concernent le versement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui s'élève pour 2017 à 4,79 M€ et la contribution au SIREST à hauteur de 4,04 M€.

Les contributions aux trois Etablissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC) dont la Ville est membre sont également prévues, dont 1,47 M€ au titre de l'ESADHAR, 1 M€ au titre de l'Opéra de Rouen Normandie et 475 K€ au titre du CDN.

La somme d'1,03 M€ sera prélevée du Budget principal pour financer le budget annexe consacré à la gestion de l'Etincelle.

⇒ Dépenses de fonctionnement général : 15,90 M€ :

- Dont 5,87 M€ consacrées aux subventions aux associations. Cette enveloppe sera ventilée entre les associations sportives (1,73 M€) les associations culturelles (1,18 M€), l'aide sociale (1,08 M€), les crèches associatives (420 K€), ou encore les associations œuvrant auprès des personnes âgées (219 K€). ;
- Dont 10,03 M€ destinées aux autres dépenses de fonctionnement de la collectivité. Ainsi, plus de 3,7 M€ sont prévus pour l'entretien des espaces publics et naturels, 667 K€ permettront d'organiser des manifestations

publiques tout au long de l'année. 428 K€ sont destinés au bon fonctionnement des bibliothèques municipales.

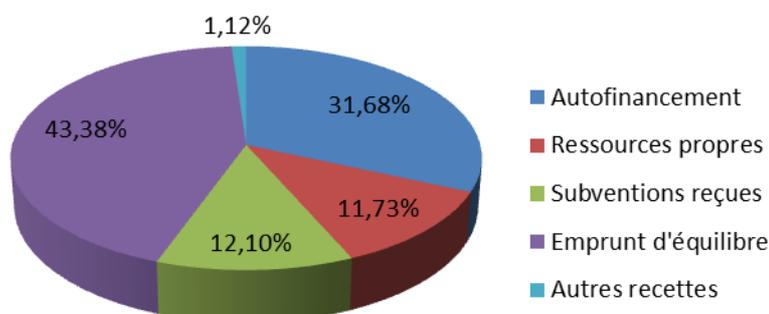
## II. INVESTISSEMENT : POURSUIVRE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES ROUENNAIS SANS AGGRAVER L'ENDETTEMENT

Avec un volume de crédits d'investissement (hors dette) de près de 24,1 M€, la Ville maintient un niveau d'investissement permettant de poursuivre les travaux et les actions de rénovation et d'amélioration initiées, tout en limitant au maximum le recours à l'emprunt.

### 1. Les recettes d'investissement :

Financement des dépenses d'investissement au BP 2017 (hors mouvements financiers équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement)<sup>4</sup> :

	BP 2017
Autofinancement	13 524 508,20
Ressources propres	5 008 000,00
Subventions reçues	5 166 772,26
Emprunt d'équilibre	18 519 696,74
Autres recettes	477 594,00
<b>TOTAL</b>	<b>42 696 571,20</b>



<sup>4</sup> Sont exclues les recettes d'ordre correspondant à des opérations patrimoniales, les recettes financières correspondant à la prise en compte des OCLT et les recettes relatives aux opérations sous mandat (opération d'investissement réalisée pour le compte d'un tiers et qui donne lieu à remboursement par ce tiers).

a. L'autofinancement :

L'excédent (ou l'épargne brute) dégagé sur la section de fonctionnement et qui correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 13.524.508,20 € au BP 2017 (9.655.645,48 € au BP 2016). Cet excédent permettra de financer une partie des dépenses d'investissement proposées au titre de ce budget.

b. Ressources propres : 5,01 M€

Les ressources propres sont des ressources définitives de la section d'investissement qui ne sont pas destinées à des dépenses d'investissement identifiées. Elles sont composées de dotations d'investissement versées par l'Etat (principalement le FCTVA<sup>5</sup>), mais également des produits de cessions immobilières.

Au vu du volume des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2016, le montant du FCTVA que la Ville percevra en 2017 est estimé à 2,5 M€.

Le produit global que pourrait générer la vente d'actifs immobiliers au cours de l'année 2017 est estimé à 2,51 M€ et correspond aux cessions suivantes :

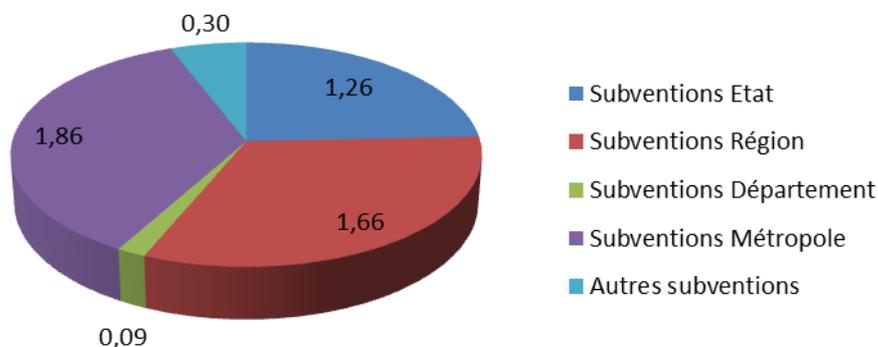
- 26/30 avenue Jean Rondeaux : 700 K€ ;
- Logement de fonction rue des Augustins : 500 K€ ;
- Place des Chartreux : 546 K€ ;
- Logements de fonction rue Général Giraud : 350 K€ ;
- Logements de fonction Sapins : 300 K€ ;
- 1 rue Dambourney : 60 K€ ;
- Local de la Poste, centre commercial des Sapins : 40 K€ ;
- 19 rue aux Anglais : 12 K€.

---

<sup>5</sup> FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée. Il s'agit d'un mécanisme forfaitaire de remboursement de la TVA acquittée par la collectivité, calculé à partir des dépenses réalisées par la collectivité l'année N – 1 au titre des études, travaux et acquisitions.

c. Subventions reçues : 5,17 M€

Cette année encore, les projets d'envergure portés par la Ville bénéficieront de financements importants de la part de ses principaux partenaires (Etat/Région/Département/Métropole).



Les principales subventions d'investissement inscrites au titre du BP 2017 sont les suivantes :

- ⇒ En provenance de l'Etat : 900 K€ sont inscrits au titre du financement des travaux de rénovation énergétique qui seront effectués sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville au cours de l'année 2017. Près de 128 K€ devraient être perçus au titre du Fonds de Soutien aux Investissements Locaux (FSIL) pour le financement de projets menés en 2016. 98,7 K€ devraient être également versés dans le cadre de l'ANRU pour la construction de la salle des fêtes Salomon ainsi que le solde de la subvention attribuée au titre des Quais bas Rive Gauche (50 K€).
- ⇒ La Région accompagnera la collectivité dans le financement des travaux de la patinoire pour 600 K€, de la rénovation des vestiaires du stade Pierre LeFrançois pour 307 K€, la construction de la salle des fêtes Salomon pour 212 K€ ou encore la rénovation des serres du Jardin des Plantes (225 K€) et du site naturel de Repainville (225 K€ également).
- ⇒ Le Département versera la somme de 92,4 K€ au titre du solde des travaux concernant la crèche Rose des Vents.
- ⇒ La Métropole, quant à elle, apportera sa participation pour l'installation des terrains synthétiques du stade Mermoz à hauteur de 700 K€ et aux travaux de la patinoire pour 300 K€.

Au titre du Fonds de Soutien aux Investissement Communaux (fonds de concours instauré par la Métropole en 2016), les projets validés par la Métropole en 2016 devraient donner lieu au versement d'une somme globale de 860 K€.

#### d. Emprunt d'équilibre : 18,52 M€

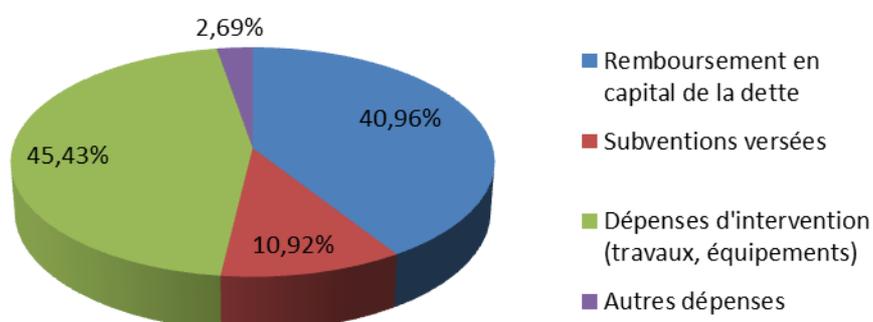
Le montant de l'emprunt nécessaire pour équilibrer le BP 2017 s'élève à 18,52 M€, en baisse de 2,56 M€ (soit – 12,16 %) par rapport à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le BP 2016.

Il est légèrement supérieur au montant du capital de la dette (17,49 M€) qui sera remboursé au cours de l'exercice 2017, mais cette autorisation d'emprunt maximale proposée au BP n'est en pratique jamais mobilisée en intégralité. En effet, la reprise du résultat de l'exercice 2016 et les sous-consommations de crédits de l'exercice 2017 permettront lors des Décisions modificatives d'ajuster à la baisse ce montant d'emprunt d'équilibre.

## 2. Dépenses d'investissement :

Ventilation des dépenses d'investissement par grandes catégories de dépenses (hors mouvements budgétaires équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement)<sup>6</sup> :

	<b>BP 2017</b>
Remboursement en capital de la dette	17 486 502,25
Subventions versées	4 664 444,31
Dépenses d'intervention (travaux, équipements)	19 398 750,07
Autres dépenses	1 146 875,00
<b>TOTAL</b>	<b>42 696 571,63</b>



#### a. Subventions versées :

⇒ Au titre des subventions et fonds de concours que la Ville attribuera en 2017 figurent notamment :

- Le protocole de rétablissement de l'équilibre financier de Rouen Habitat conclu avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social pour 1,32 M€ ;

<sup>6</sup> Sont exclues des dépenses d'investissement : les dépenses financières correspondant à la prise en compte des OCLT et les dépenses relatives aux opérations sous mandat

- La Convention Publique d'Aménagement (CPA) Châtelet – Lombardie pour 1,5 M€ ;
- La Convention Publique d'Aménagement (CPA) Luciline pour 1 M€.

b. Dépenses d'intervention :

⇒ Au titre des travaux et acquisitions, une distinction doit être opérée entre les dépenses dites « récurrentes », dont l'objectif est d'assurer le bon état des bâtiments et équipements municipaux et les dépenses d'investissements structurants.

Les crédits prévus au BP 2017 concernant les dépenses d'investissement dites récurrentes s'élèvent au global à 10,45 M€.

Les crédits destinés aux projets structurants pour un montant de 8,94 M€ seront déclinés de la façon suivante :

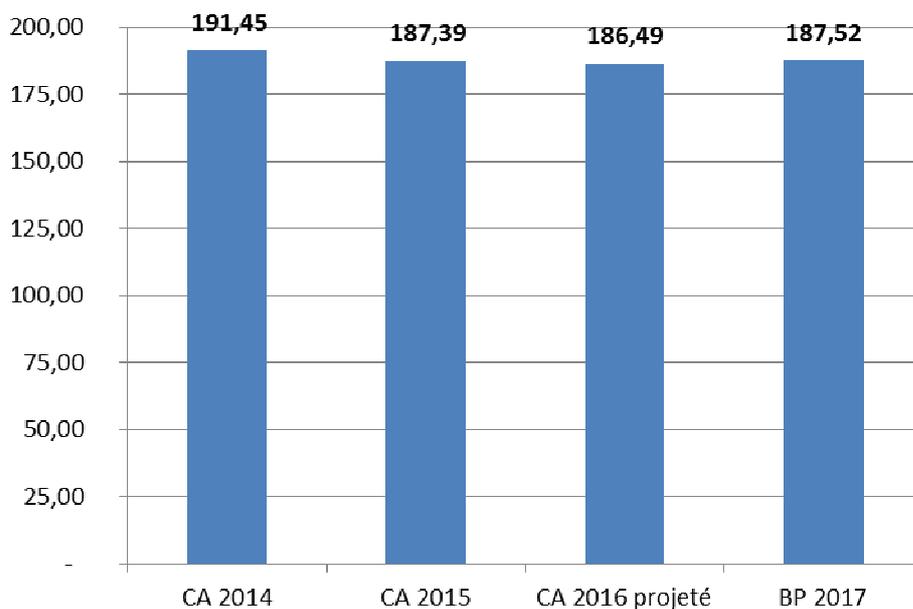
- Travaux d'économie d'énergie : 2,4 M€ ;
- Travaux de la Patinoire de l'Île Lacroix : 1,75 M€ ;
- Travaux de rénovation des vestiaires Pierre Lefrançois : 1,02 M€ ;
- Travaux d'accessibilité des bâtiments : 844 K€ ;
- Rénovation des serres du Jardin des Plantes : 725 K€ ;
- Aménagement site naturel de Repainville : 530 K€ ;
- Travaux bâtiment Colette Yver : 400 K€ ;
- Travaux et équipement crèche Rose des Vents : 365 K€ ;
- Travaux mairie annexe Saint Sever : 292 K€ ;
- Aménagement Quais bas Rive Gauche : 190 K€.

c. Remboursement de l'emprunt

Le remboursement du capital de la dette est évalué à hauteur de 17,5 M€ en 2017, dont 15,8 M€ d'amortissement des emprunts long terme et 1,7 M€ correspondant aux baisses de plafond des ouvertures de crédit long terme renouvelable (OCLT), qui associent l'ouverture de droits de tirage assimilables à une ligne de trésorerie avec une possibilité de consolidation en emprunt à moyen ou long terme.

Le flux de dette de l'exercice 2017 correspondra donc in fine à la différence entre les emprunts nouveaux qui seront conclus dans l'année et ce montant de remboursement du capital.

Evolution en M€ de l'encours de dette de la Ville :



### III. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 PAR POLITIQUE MUNICIPALE

#### 1. Les solidarités

A Rouen, la solidarité est une priorité transversale qui mobilise de nombreuses directions. Elle est prioritairement conduite, au sein du pôle « Enfance, Solidarité, Citoyenneté » (PESC) de la Ville, par la Direction de la Solidarité et de la Cohésion Sociale qui comprend les équipes municipales et du CCAS, établissement public administratif. Elle mobilise de nombreux partenaires financiers pour porter les dispositifs et équipements répartis en une quinzaine de sites.

Au-delà des missions fondamentales portées par la municipalité en faveur des solidarités et qui recouvrent les actions menées auprès des publics fragiles (personnes en difficulté d'insertion, personnes âgées...), des familles (accueil des jeunes enfants et politique éducative) ou encore des services à la population (gestion de l'état civil, gestion des cimetières...), les crédits proposés dans le BP 2017 au titre des solidarités permettront également de répondre aux ambitions suivantes :

- Moderniser les modes de délivrance des prestations aux usagers, simplifier les démarches et accompagner les publics les plus fragiles ;
- Adapter l'offre municipale de services publics de proximité dans le cadre des ressources dévolues ;
- Améliorer la lisibilité de cette offre de services.

##### a. Soutien aux personnes les plus fragiles :

Outre la participation de la Ville au budget du Centre Communal d'Action Sociale, qui s'élève à 4,79 M€ au titre du BP 2017, près de 200 K€ permettront la poursuite des actions

municipales en faveur des personnes âgées, des actions d'insertion ou encore des actions menées auprès des jeunes.

Suite à la dissolution de l'association gestionnaire du Centre Social Grammont, une réflexion a été initiée afin de définir une nouvelle offre de services au profit des usagers de ce quartier. Dans le cadre de ce projet, des crédits sont prévus, à hauteur de 40 K€, pour formaliser un projet d'équipement d'une future structure dans ce quartier et proposer un mode de gestion adapté.

Des crédits sont également prévus (1,48 M€) pour poursuivre le soutien financier de la Ville aux centres sociaux, aux acteurs associatifs œuvrant dans les domaines de l'insertion, du développement social urbain (48 %) ou encore auprès des personnes âgées (14%).

L'année 2017 sera consacrée à la consolidation des dispositifs en vigueur et fait l'objet d'une présentation détaillée en marge du présent Conseil Municipal.

#### b. L'éducation et la famille

Avec près de 7.400 élèves répartis dans 302 classes, l'accueil des écoliers et le fonctionnement des établissements scolaires constituent une préoccupation majeure de la municipalité. Elle recouvre différentes dimensions relatives notamment à l'entretien des locaux et équipements scolaires, au développement d'un projet éducatif de territoire, à la mise en place d'animations périscolaires ou encore à la délivrance d'une restauration scolaire de qualité.

Hors masse salariale, l'ensemble des crédits destinés à l'éducation représente la somme globale de 7,3 M€ au BP 2017. Ce budget comprend notamment les crédits suivants :

- 4,38 M€ destinés à la restauration collective, dont 4,03 M€ correspondent à la participation de la Ville au SIREST. 130 K€ de crédits d'investissement seront consacrés à la rénovation des offices et à l'acquisition de matériel de restauration ;
- 1,06 M€ destinés aux travaux réalisés dans les écoles, dont 477 K€ consacrés aux travaux de sécurité et maintenance des bâtiments scolaires, 370 K€ pour l'aménagement des cours d'école ou encore 101 K€ permettant l'acquisition d'équipements et mobiliers pour les classes ;
- 484,7 K€ pour l'achat de fournitures et matériels, dont 314 K€ réservés aux fournitures scolaires ;
- 614 K€ pour la participation municipale au fonctionnement des écoles privées situées sur le territoire de la Ville ;
- 249 K€ destinés aux transports scolaires ainsi que 221 K€ pour l'entretien des locaux ;
- 191 K€ de crédits permettront de mener des actions d'accompagnement à la scolarité et 79 K€ permettront d'organiser des classes de découverte.

Au titre des animations périscolaires proposées par la Ville la 3<sup>ème</sup> édition de l'appel à projet « cycles d'ateliers périscolaires », en particulier sur le temps du midi a été menée en avril 2016 : 60 associations et clubs y ont répondu. La commission de sélection a retenu 39 prestataires, représentant 5 domaines : culture, sport, citoyenneté, environnement et santé/handicap. En parallèle, la Ville continue à proposer des ateliers menés par des animateurs municipaux qualifiés et ce dans le but de tenir l'objectif de proposer 2 ateliers différents par enfant et par semaine. Sur un total de 180 ateliers proposés chaque jour, 165 ateliers sont assurés par les agents municipaux et 15 ateliers sont assurés par les prestataires.

Hors masse salariale, l'ensemble des crédits destinés à la politique de soutien aux familles s'élève à 1,04 M€ au titre du BP 2017. Ce budget est destiné au fonctionnement de structures municipales permettant l'accueil des jeunes enfants en crèche et celui des enfants d'âge scolaire dans des structures dédiées les mercredis après-midis et pendant les vacances scolaires.

Ces crédits permettront notamment de financer :

- L'acquisition de fournitures et petits matériels destinés aux crèches, à hauteur de 156 K€ ;
- Le financement de la fin des travaux de la crèche Rose des Vents (215 K€) et de ses premiers équipements spécifiques (150 K€) ;
- Les subventions accordées aux crèches associatives de la Ville, pour 420 K€.

L'important travail mené par la Ville de mise en place d'un outil informatique dans le but de simplifier les démarches administratives pour les familles (déjà opérationnel depuis février 2016, pour les familles ayant des enfants en crèche et celles dont les enfants sont inscrits en accueil de loisirs), le « Portail famille » a abouti à l'ouverture, en septembre 2016, à toutes les familles pour l'ensemble de leurs démarches. Chaque famille s'est ainsi vue remettre une clé personnelle et unique, permettant l'ouverture de son propre compte, pour accéder à un certain nombre de services, tels que ses informations personnelles, ses factures, le paiement des prestations scolaires et périscolaires (restauration, accueils périscolaires et extrascolaires, crèches) ou encore les pré-inscriptions aux accueils de loisirs extrascolaires. Toutes les prestations sont dorénavant regroupées sur une seule et même facture mensuelle.

De plus, les procédures d'inscription, d'accueil et de communication aux familles ont été modernisées et simplifiées, permettant ainsi d'améliorer les délais de traitement des démarches des familles.

#### c. Relations citoyennes

Hors masse salariale, 303 K€ seront consacrés en 2017 à la gestion des actes d'état civil, à la préparation et la mise en œuvre des scrutins électoraux prévus au cours du printemps 2017 ainsi qu'à la gestion et l'entretien des cimetières communaux.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil des usagers, la restructuration des mairies de proximité Saint - Sever et Chatelet devrait également débuter en 2017.

Figures de proue du projet transversal de modernisation de la Relation Usagers, les directions en charge de la citoyenneté et des temps de l'enfant, mobilisent des moyens informatiques et humains qui bénéficient d'un cofinancement du FEDER.

#### d. Priorité à l'accessibilité

Il est proposé de poursuivre les efforts entrepris par la Ville en matière d'accessibilité. Ainsi, un budget global de 840 K€ est inscrit en cohérence avec l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) adopté en 2016.

Sont notamment prévus des travaux de mise en accessibilité des vestiaires de la piscine Diderot située sur la rive gauche de la Ville.

## 2. Attractivité et cadre de vie

L'année 2017 se caractérise par le démarrage de plusieurs projets structurants du mandat, qui permettront aux rouennais de continuer de bénéficier d'équipements publics de qualité. Les crédits proposés au vote du BP 2017 doivent également permettre la poursuite des actions menées par la municipalité dans le cadre du développement de son attractivité et de l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

### a. La culture, jeunesse et vie associative :

Représentant un volume global de crédits (fonctionnement et investissement) de 9,46 M€ au BP 2017, ce budget est constitué des principales inscriptions suivantes :

- Participation de la Ville aux trois établissements publics de coopération culturelle dont elle est membre, pour un montant global de 2,95 M€. Cette somme est répartie de la façon suivante entre les trois EPCC : 1,47 M€ au titre de l'ESADHAR, 1 M€ au titre de l'Opéra de Rouen Normandie et 475 K€ au titre du CDN ;
- Attribution de subventions aux acteurs culturels du territoire pour un montant global d'1,18 M€ ;
- Contribution du budget principal au budget annexe l'Etincelle (théâtre de la Ville de Rouen, issu de la fusion de la Chapelle Saint-Louis, de la Salle Louis Jovet et de l'ex-Hangar 23), à hauteur de 1,04 M€. 2017 verra ainsi démarrer en octobre la deuxième saison de l'Etincelle ;
- Financement de l'activité des Bibliothèques (hors masse salariale) : 610 K€. ces crédits sont destinés aux dépenses courantes de fonctionnement des bibliothèques, mais également au renouvellement des collections et à l'acquisition d'œuvres nouvelles. Dans le contexte de réouverture de la bibliothèque patrimoniale Villon après 18 mois de rénovation, les projets du programme Bibliothèque Numérique de Référence seront renforcés (86 K€), en partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France qui accueillera les fonds rouennais dématérialisés sur son portail Gallica. L'amélioration du confort des usagers, engagé depuis 2008, ne sera pas oubliée avec le changement des mobiliers de la bibliothèque des Capucins (100 K€). ;
- Fonctionnement du Conservatoire à rayonnement Régional (hors masse salariale), pour 153 K€ ;
- Soutien des partenaires associatifs : 344 K€, dont 258 K€ destinés aux MJC et 44 K€ à la Jeunesse et l'animation de loisirs ;
- L'organisation de l'évènement culturel « le Printemps de Rouen » pour 150 K€. L'année 2017 sera marquée par une nouvelle évolution de cet évènement. En effet, la Métropole ayant décidé de réorienter ses priorités événementielles en lien avec sa compétence sur le Cirque-Théâtre d'Elbeuf, la Ville de Rouen poursuivra le Curieux Printemps dans le cadre de partenariats directs avec plusieurs communes de l'agglomération, attachées, comme elle, à la valorisation de leurs acteurs et lieux culturels ;
- La mise en place de Contrats Partenaires Jeunes pour 99 K€. De plus, concernant la politique jeunesse, après l'ouverture du Point Information Jeunesse des Hauts de Rouen en 2016, la Ville s'attachera à la réécriture du projet du Centre Malraux, travaillant à encore plus de transversalité et de mixité des publics, en lien étroit avec nos services culturels et vie associative (30K€).

### b. Le sport

Représentant un budget global de près de 6,15 M€, les crédits dédiés au soutien de la politique sportive seront principalement axés en 2017 de la façon suivante :

- Subvention de fonctionnement aux acteurs du monde sportif : 1,73 M€ ;
- Maintenance et entretien des équipements sportifs : 808 K€ ;
- Lancement de travaux structurants en 2017 : extension de la patinoire de l'île Lacroix (1,75 M€) et la rénovation des vestiaires Le François (1,02 M€)

#### c. Manifestations publiques

Les évènements emblématiques organisés par la Ville ponctueront cette année 2017 avec la poursuite des manifestations comme Rouen sur Mer (175 K€ hors masse salariale), Rouen givrée (124 K€ hors masse salariale) ou encore la Foire Saint Romain (430 K€ hors masse salariale).

Concernant la manifestation Rouen Sur Mer, après plusieurs années de déplacement du site en lien avec les travaux des quais bas rive gauche, l'opération s'installera sur son emplacement définitif (entre le Pont Jeanne d'Arc et le Pont Guillaume le Conquérant), emplacement travaillé avec les services métropolitains pour intégrer les équipements pérennes des quais au nouveau dispositif.

#### d. Commerce, relations internationales

Dans le cadre de la politique en faveur du commerce rouennais, l'Office du Commerce et de l'Artisanat, association subventionnée par la Ville à hauteur de 110 K€, jouera un rôle de plus en plus important dans la coordination des opérations de promotion commerciale. Cette association permettant la concertation entre les commerçants rouennais, la Ville et les Chambres Consulaires jouera un rôle relais essentiel dans le contexte du début des travaux du programme Cœur de Métropole (fin de la rénovation des voies piétonnes de centre-ville en 2017). Dans le cadre du Fisac, la Ville poursuivra par ailleurs son programme de soutien à l'accessibilité des commerces (120 K€).

La Ville poursuit aussi l'affirmation de son soutien au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire, en subventionnant à hauteur de 20 K€ l'amorçage de projets, en pérennisant la journée de l'ESS en novembre (5K€), et en accompagnant directement ou indirectement plusieurs acteurs par de la formation, de l'aide à l'installation et de la mise en réseau (par exemple, restaurant porté par l'association Interm'aide Emploi sur les Hauts de Rouen qui travaillera à terme avec le CFA, ou le dispositif d'amorçage de projets CitéLab en partenariat avec la Caisse des Dépôts).

Sur le champ des relations internationales, après plusieurs années de consolidation des coopérations de la Ville de Rouen avec ses villes jumelées (et notamment un élan très fort donné aux échanges avec Cleveland, Ningbo et Hanovre), Rouen souhaite s'engager dans de nouveaux modes de coopération. Elle s'attachera à intégrer des programmes européens tels Europe Créative afin de développer des actions au plus près de ses propres politiques, particulièrement dans le domaine culturel, tout en apportant des financements extérieurs à ces nouveaux projets. Par ailleurs, nous nous attacherons à la préfiguration d'un dossier visant à obtenir le label Ville Créative de l'Unesco dans le domaine de la gastronomie, par la mise en synergie des différents acteurs du territoire sur le sujet (parmi lesquels le CFA des Hauts de Rouen dont l'ouverture est prévue en septembre 2017). Nos villes jumelles seront aussi sollicitées pour nous soutenir dans cet objectif, notamment Cleveland et Ningbo avec lesquelles des collaborations sur cette thématique ont déjà eu lieu (échanges de chefs, participations à la Fête du Ventre...). Le budget consacré à la coordination de ces nouveaux axes et la poursuite des échanges avec nos partenaires habituels sera de 36 K€.

#### e. Tranquillité publique

La Ville poursuivra en 2017 ses actions engagées depuis le début du mandat en faveur de la tranquillité publique. Le suivi de la vie nocturne reste à ce titre une préoccupation importante. La concertation menée entre les groupes du Conseil municipal et avec les représentants des policiers municipaux débouchera dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 sur le renforcement des moyens mis à disposition des agents pour accompagner les opérations de brigade de nuit.

Sont poursuivies par ailleurs les actions de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Le budget de ces actions représentera 25 K€ pour la Ville en 2017, compensé par des subventions du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et complété par des subventions contrat de ville.

L'important projet de l'année 2017 consistera à préparer par ailleurs la dépénalisation du stationnement payant qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Dans cette attente, la maintenance des horodateurs est désormais confiée par marché in house à la SPL permettant de maîtriser ce poste de dépense important à 310 K€, contre 315 K€ en 2016.

### **3. Rouen ville durable :**

La Ville fortement engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique au travers de la Labellisation Cit'ergie et de la Convention des Maires « pour l'énergie et le climat » mène depuis plusieurs années une politique volontariste en la matière au travers d'un programme d'actions ambitieux déployée sur son territoire et dans ses services. Cette implication lui permet de compter parmi les 212 « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » français (TEPCV) et d'avoir obtenu des financements exceptionnels.

Dans ce contexte, la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de son propre patrimoine bâti est une de ses priorités. Aussi, la Ville s'efforce-t-elle, au travers de la programmation d'importants travaux de rénovation, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux. Pour ce faire, elle bénéficie d'importants co-financements, de l'Etat au titre de la labellisation TEPCV, de la Région et du Département (près de 2 M€). Le FEDER a également été sollicité.

Ainsi, un budget global de 2,4 M€ est spécifiquement dédié à ces travaux de rénovation énergétique au titre du BP 2017 et permettra d'engager les opérations suivantes :

- Rénovation du gymnase Boieldieu, incluant des travaux d'étanchéité de la toiture, le remplacement des menuiseries ainsi que l'installation d'un nouveau système de chauffage ;
- Rénovation de la piscine Diderot comprenant la rénovation de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement du système de ventilation ;
- Rénovation de la production énergétique de l'Hôtel de Ville ainsi que poursuite du remplacement des menuiseries sur le même bâtiment.

La transition énergétique implique également une mobilisation citoyenne forte. Si les actions de sensibilisation des rouennais aux enjeux climatiques et énergétiques se poursuivent et s'amplifient, notamment auprès des enfants dans les écoles, il s'agit aujourd'hui de les inciter à agir. Un appel à projets participatif expérimental pour installer des panneaux photovoltaïques sur quelques bâtiments municipaux a ainsi été lancé, sollicitant l'épargne des citoyens, dans un objectif d'autoconsommation et de revente de l'électricité produite. En parallèle, une expérimentation de Passeport énergétique et de démarche dite de « quartier » homogène sera conduite afin d'accompagner les habitants dans des travaux de rénovation énergétique de leur logement.

La préservation de la biodiversité et de la nature en ville est également un engagement fort au travers de « gestion différenciée » de ses quelques 900 espaces verts urbains, de leur réaménagement ou encore de la politique « zéro phyto » qui se déploie désormais dans les cimetières. Dans ce domaine également, les initiatives citoyennes autour du jardinage urbain sont encouragées. La Ville poursuivra donc également son soutien à des actions permettant de développer la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources. A ce titre, 70 K€ seront consacrés aux jardins familiaux et 30 K€ au réseau des jardins partagés.

Au-delà, arrivée au terme de son premier agenda 21, la Ville a décidé de se lancer dans l'élaboration d'une nouvelle mouture en s'appuyant sur l'intelligence collective des habitants-citoyens, les élus et les services. En effet, l'intérêt d'un Agenda 21 réside autant dans son contenu que dans la manière dont il est conduit.

Pour l'élaboration du second plan d'actions, elle a fait le choix d'écouter les propositions des agent-e-s et des rouennais-e-s, dans le cadre des ateliers « Pause Verte ». Ces réunions de « remue-méninges » ont rassemblé au mois de novembre dernier près d'une soixantaine d'agents municipaux et une dizaine de citoyens volontaires. Un travail de priorisation des actions est en cours afin d'en sélectionner une vingtaine. Au-delà de leur contribution aux enjeux du développement durable, ces actions devront illustrer l'engagement de la Ville et favoriser la transversalité des approches et les démarches intégrées.

En parallèle des dépenses récurrentes permettant l'entretien des espaces publics et naturels, la politique en faveur des espaces verts sera marquée par le début des travaux de rénovation des serres du Jardin des Plantes (725 K€) et par la poursuite de la rénovation du Square Verdrel, rénovation inscrite dans le programme Cœur de Métropole et portée par cette dernière.

Les premiers travaux du Parc Naturel Urbain de Repainville (560 K€ incluant les études complémentaires) permettront des aménagements pédagogiques de la réserve de biodiversité et la « renaturation » des cours d'eau. Ils seront complétés par plusieurs actions de gestion et valorisation des milieux naturels sur l'ensemble du territoire de la ville (50 K€).

#### **4. Des moyens au service de la modernisation de l'administration**

La poursuite de l'optimisation des dépenses de fonctionnement général portées par les services fonctionnels de la Ville permet de dégager des marges de manœuvre pour financer des projets nouveaux qui permettront d'améliorer les performances de l'administration municipales et la qualité du service rendu aux usagers.

A titre d'illustration, le poste budgétaire consacré aux fluides (5,91 M€ au BP 2017) connaît une diminution sensible par rapport au BP 2016 de 385 K€, c'est-à-dire de l'ordre de 6,1 %. La diminution de ce poste s'explique par l'effet des nouveaux marchés à prix fermes conclus sur le gaz et l'électricité début 2016.

Outre les chiffres, l'année 2016 aura été marquée par la notification et la mise en œuvre des nouveaux marchés de mobilier. Les premières commandes reflètent la qualité des articles proposés, la nouvelle bibliothèque VILLON en sera équipée.

Les comités achat se sont succédés, réunissant tour à tour pour les sujets traités, directions de la Ville, du CCAS, de la Métropole et des autres communes. Une large adhésion qui s'est reflétée dans la qualité des échanges. Dynamique participative de terrain, impliquant les agents, à l'image de consultations sur les équipements de protection individuelle (EPI) et vêtements de travail ; 150 d'entre eux ont pu participer à l'évaluation des échantillons et ainsi contribuer à l'émergence d'un nouveau visuel Ville et CCAS de Rouen.

Des projets structurants pour l'organisation de l'administration se poursuivront en 2017, comme :

- La refonte du site Intranet de la Ville ;
- L'évolution de différents logiciels « métiers » comme la solution de gestion des droits des sols, la solution de gestion des marchés publics ou encore la solution relative à la gestion des ressources humaines ainsi que la refonte du logiciel financier ;
- La mise en place de la dématérialisation du courrier et d'un parapheur électronique ;
- La mise en œuvre d'un portail citoyen et d'une solution informatique intégrant le traitement des demandes (financements FEDER précités) ;
- La programmation de travaux pour améliorer les conditions de travail des agents. Un budget prévisionnel de 307 K€ sera dédié à cette programmation.

#### IV. PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES

##### 1. Budget annexe de l'Etincelle

EQUILIBRE GENERAL :

Tous mouvements confondus (réels et d'ordre), le projet de BP 2017 pour l'Etincelle s'élève à 1.482.398 €, en progression de 20,6 % (soit + 254 K€) par rapport au BP 2016.

	Dépenses		Recettes	
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Fonctionnement	1 194 684,00	143 857,00	1 338 541,00	0,00
Investissement	143 857,00	0,00	0,00	143 857,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 338 541,00</b>	<b>143 857,00</b>	<b>1 338 541,00</b>	<b>143 857,00</b>

Cette évolution s'explique par le rapprochement au cours de l'année 2016 de deux structures : le Hangar 23 (Ville de Rouen) et l'association Rougemare et Compagnie, pour ne former qu'une seule et même entité : l'Etincelle.

Cette structure unique permet désormais à la Ville de déployer de manière globalisée son action en matière de diffusion et d'accompagnement à la création du spectacle vivant.

Ce rapprochement des deux structures permet de générer une économie qui se traduit dès le BP 2017 par une participation moindre du budget principal (- 136.155 €) au budget annexe.

##### 2. Budget annexe Locations immobilières aménagées

EQUILIBRE GENERAL

Tous mouvements confondus (réels et d'ordre), le projet de BP 2017 pour le budget des Locations Immobilières Aménagées (LIA) s'élève à 1.957.915,52 €.

	Dépenses		Recettes	
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Fonctionnement	79 439,00	395 688,00	475 127,00	0,00
Investissement	1 470 288,51	12 500,01	1 074 600,51	408 188,01
<b>TOTAL</b>	<b>1 549 727,51</b>	<b>408 188,01</b>	<b>1 549 727,51</b>	<b>408 188,01</b>

Ce budget annexe créé en 2001 permet de récupérer par la voie fiscale de droit commun la TVA acquittée sur les travaux menés dans le cadre de ce budget, en raison de la nature concurrentielle de l'activité à laquelle ils participent.

En 2017, trois opérations sont comptabilisées au sein de ce budget annexe :

- Les travaux de l'Opéra Rouen Normandie ;
- L'aménagement des Hauts de Rouen (Rameaux ilots 2 et 3) ;
- Les travaux de rénovation et de mise en accessibilité du cinéma Omnia République.

En effet, seront menées en 2017 les études de rénovation et de mise en accessibilité du cinéma Omnia République (100 K€), dont l'objectif est d'accompagner l'essor de ce complexe art et essai de centre-ville, dont la fréquentation a été en forte hausse en 2016 (233.000 spectateurs). Ce projet s'inscrit pleinement dans l'attractivité du cœur de ville, l'Omnia étant tout à la fois un établissement culturel structurant et un établissement commercial majeur.

Ces travaux sont positionnés au sein de ce budget afin d'optimiser la récupération de la TVA, tant au niveau de son montant qu'au niveau du délai de récupération de cette recette, sur ces travaux d'envergure estimés à près de 6,35 M€.